

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE DE GRACES

Les dispositions de la loi NOTRe 2015-951 du 7 août 2015 relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales et à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2018, comme celui de l'année précédente, a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses et les recettes de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité du service public. Ce budget retrace les dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'exercice.

Globalement le projet de budget primitif 2018 présenté au conseil municipal du 6 avril 2018 s'élève à 4 050 875.48 €.

La commune de GRACES dispose de 3 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe du lotissement de Stang Marec 2
- Le budget annexe du lotissement de Camille Claudel

1 – BUDGET PRINCIPAL 2018

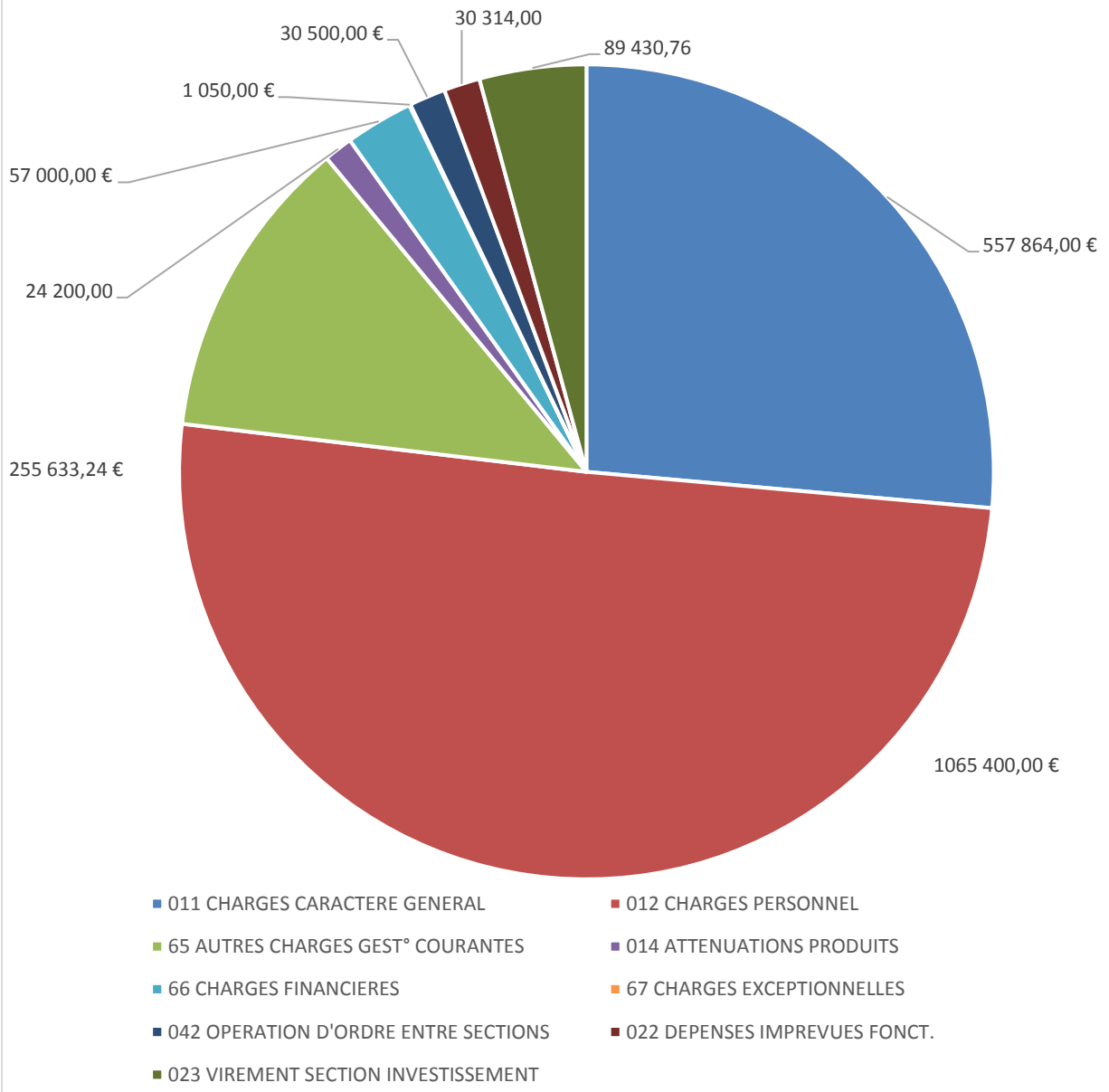
☞ Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 111 392 €.

Les dépenses

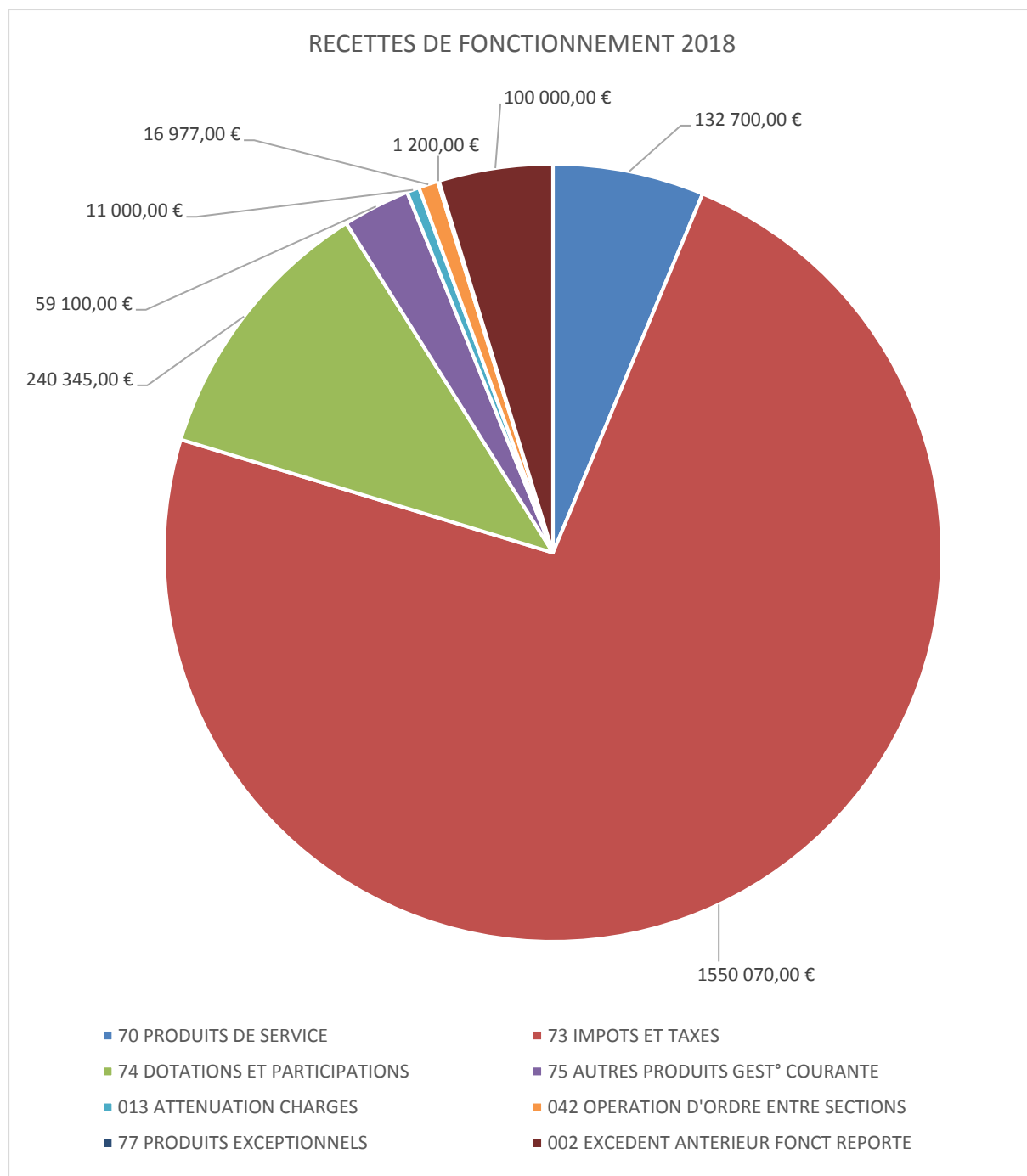
Elles se répartissent de la façon suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2018



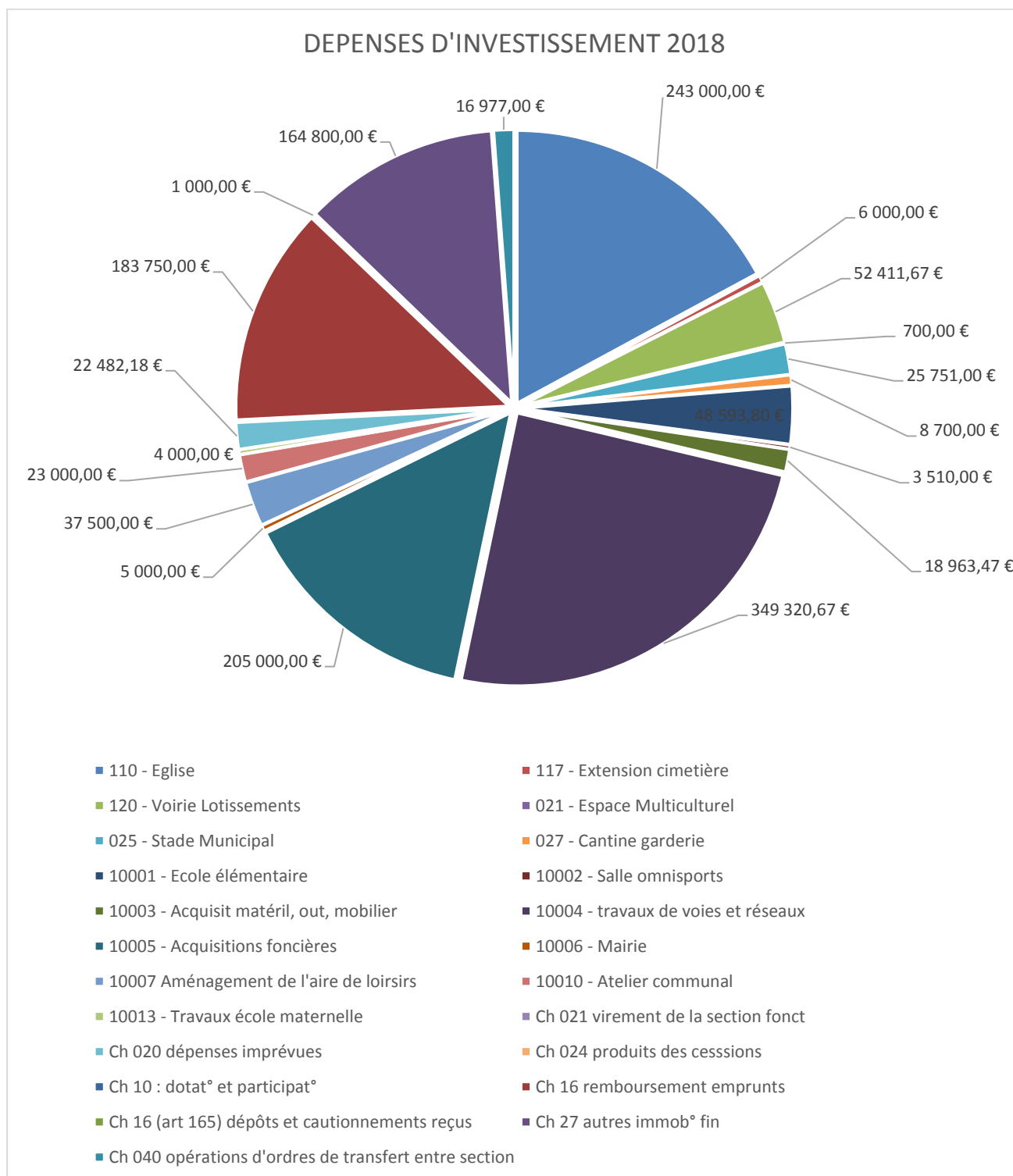
Les recettes

Elles se répartissent comme suit :

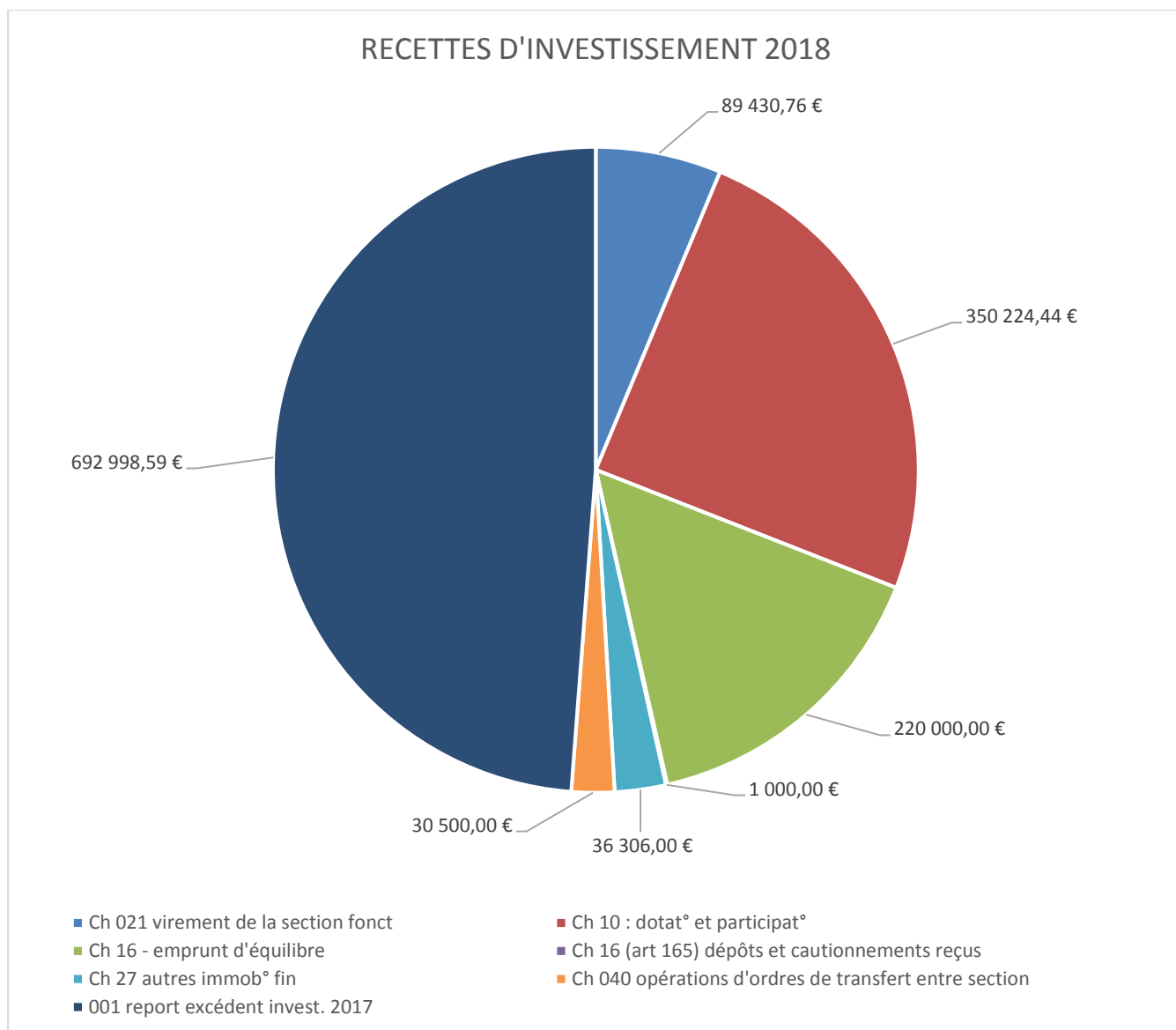


☞ Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 420 459.79 €
 Les dépenses sont détaillées ci-après :



Les recettes d'investissement sont les suivantes :



☞ Encours de la dette et remboursement

La dette en capital au 01/01/2018 s'élève à 1 824 600 € contre 2 008 337 € au 01/01/2017.

L'encours de la dette est donc par habitant de 715.53 €.

En 2018, la commune devrait rembourser 183 750 € de capital et 57 000 € d'intérêts.

2 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE CAMILLE CLAUDEL

Ce budget s'équilibre en fonctionnement et en investissement à hauteur de 164 799.24 €.

☞ Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux frais de géomètre pour la réalisation du permis d'aménager ainsi que l'estimation des travaux qui seront à effectuer pour aménager le lotissement.

Les recettes sont la contrepartie des opérations de gestion de stocks de la section d'investissement.

☞ Section d'investissement

On constate une opération d'ordre pour la gestion de stocks de 164 799.24 € en dépenses et une recette réelle d'un même montant correspondant à une avance remboursable du budget principal.

3 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE STANG MAREC 2

☞ Section de fonctionnement

La section s'équilibre en dépenses et recettes à 153 119.39 €.

Les dépenses réelles se montent à 111 505 € (frais de géomètre + travaux VRD, réseaux et aménagements paysagers). Les opérations d'ordres correspondent à des opérations de gestion des stocks (constatation de vente de lots) pour 36 305.82 €

Les recettes réelles correspondent à la vente d'un lot pour 23 286.16 € ainsi la prise en charge du déficit prévu en fin 2018 de 129 833.24 €.

☞ Section d'investissement

La section est équilibrée en dépenses et recettes à 36 305.82 €.

En dépenses, on prévoit le remboursement d'une partie de l'avance remboursable au budget principal pour 36 305.82 €.

En recettes, la sortie du stock des terrains vendus, par le biais d'une opération d'ordre s'élève à 36 305.82 €.